

Compte rendu du CTL du 21 janvier 2014

Les organisations syndicales CGT, Solidaires et FO ont lu leur déclaration liminaire. Celle de la CGT est sur notre site.

M. MARIEL a répondu: « *Sur l'aspect restructuration je vous présenterai les projets, j'espère qu'il y aura des échanges, mais vous voterez contre.* »

La CGT a dénoncé ces propos et a précisé qu'elle n'était pas du tout dans l'optique de dire non à tout a priori, mais que si les projets consistaient en fusions-restructurations (fermeture de postes, suppressions d'emplois !), elle voterait effectivement contre.

Examen des points à l'ordre du jour :

- Aménagement des horaires d'ouverture de la trésorerie de Chateaugiron :

La CGT a expliqué son refus de prendre part au vote : nous n'avons pas à choisir entre la dégradation du service public et les conditions de vie au travail des collègues.

Nous avons profité de cette discussion pour dénoncer les conditions de travail extrêmement difficiles des agents de ce poste, en raison de l'absence pour une très longue durée d'une collègue. Cette mesure de réduction des horaires d'ouverture en fermant le mercredi après-midi ne règlera pas les problèmes des agents, y compris pour leurs droits à congés.

6 refus de vote (CGT 5, FO 1), 4 Pour : CFDT et Solidaires.

- Aménagement des horaires d'ouverture de Retiers :

Il s'agissait de voter sur le principe de la fermeture de l'accueil à 16h au lieu de 17h. Pour les mêmes raisons que Chateaugiron, nous avons refusé de voter. Nous nous en étions expliqués la veille avec les collègues des deux postes.

6 refus de vote (CGT 5, FO 1), 4 Pour : CFDT et Solidaires.

- Interrogations sur le site de Fougères :

La CGT, puis Solidaires indiquent avoir eu vent que l'accueil secondaire de Fougères serait fermé quelques heures, voir par ½ journées. La direction affirme ne pas être au courant, elle va regarder et informera les organisations syndicales.

Précision de M MARIEL sur tous ces sujets : « *Je ne mesure pas la qualité du service public à l'amplitude de l'ouverture de l'accueil* ». Pour la CGT, ce n'est pas le seul critère, mais il a son importance !

- Ponts naturels :

L'attitude de la DRFIP du 35 qui n'a pas consulté les agents sur les ponts naturels a été dénoncée. Le sondage effectué par la CGT a fait apparaître que les agents souhaiteraient avoir les 5 ponts ; et à défaut, ce sont les ponts du mois de mai qui ont été largement sollicités.

La CGT a demandé si le quota des 3 ponts sur 2014 était une obligation, ou une préconisation de la DG.

M MARIEL : « *j'ai pour principe de respecter les consignes de la Direction Générale, même si ce n'était pas mes premières intentions* » (Le directeur avait proposé en outre le 9 mai).

« *Il fut un temps où nous avions des marges, maintenant nous en avons moins* ».

« *C'est comme ça, ça vous énerve, moi aussi.* »

Démonstration a ensuite été faite que le 2 janvier ne faisait pas partie du quota des 3 jours préconisés : ce pont se rapportant à l'année 2015, ce sont donc seulement 2 ponts qui sont octroyés en 2014.

Vote : toutes les organisations votent contre (la question des ponts seront donc réinscrite à l'ordre du jour d'un prochain CTL qui aura lieu le 18 février). A suivre...

- Bilan de campagne 2013 des entretiens professionnels :

M MACE a fait la présentation du bilan. Globalement la DRFIP du 35 respecte le contingentement des bonifications.

L'objet de ce bilan est de faire une photographie de ce qui s'est passé, et de regarder si le contingentement est respecté par grade, structure... Tout ce qui concerne le qualitatif doit être abordé en CAPL.

Dans le nouveau système, la partie notation disparaît. Il ne reste que la partie évaluation.

La CGT a rappelé qu'elle est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

C'est pourquoi nous sommes opposés à ce système d'évaluation.

- Mise en œuvre du plan de titularisation des personnels contractuels de la DRFIP 35 :

Institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, faisant suite à un protocole signé en 2011, c'est seulement fin 2013, que notre ministère s'est penché sur le sujet pour une première application en 2014.

Pompeusement appelé « plan de titularisation des personnels contractuels de la DGFIP », il ne

concernera qu'une petite minorité des personnels de la DGFIP.

Pour être éligible à l'accès à la titularisation, il faut être embauché en CDD ou en CDI depuis au moins le 31 mars 2011 et au minimum 70% du temps de travail depuis cette date.

Ainsi, à la DRFIP 35, sur les 33 agents non titulaires employés par voie contractuelle, dont certains sont présents depuis près de 30 ans, seuls 4 remplissent les conditions d'éligibilité. Les 29 autres en sont exclus à cause de leur quotité de travail inférieure à 70%.

Parmi ces 4 personnes, une est trop proche de la retraite pour en tirer le moindre bénéfice, une autre s'interroge.

Nous avons obtenu, après discussions, que les deux collègues titularisés puissent choisir entre les 3 modules horaires.

En plus des personnels de restauration et d'entretien, ce plan concerne également les gardiens-concierges employés sous contrats « Berkanis » et les régisseurs des cités administratives. Ces derniers remplissent des fonctions et des assument des responsabilités qui sont normalement dévolues à des agents de catégorie B.

Mais la titularisation du régisseur de la Cité n'est proposée qu'en catégorie C « technique » ce qui lui ferait perdre près de 200€ par mois, ce que nous avons dénoncé fermement : il doit être contrôleur ! Le directeur a accepté de rechercher une solution à cette demande de la CGT.

La CGT a demandé également que le gardien du Turgot soit rattaché au dispositif de titularisation. Il était en dessous du quota des 70 % au 31 mars 2011 (passé de 50 à 100% au 1^{er} janvier 2012) et a donc été exclu du dispositif. La direction a indiqué avoir fait remonter à la DG une demande visant à l'intégrer au dispositif : refus de cette dernière. La CGT a rappelé qu'elle avait œuvré pendant longtemps pour que ce gardien bénéficie de plus d'heures de travail hebdomadaire. Si la décision du temps plein était intervenue plus tôt, nous n'en serions pas là...

D'une manière générale, la CGT souhaite que les collègues contractuels à 50 % puissent aussi intégrer le dispositif de titularisation, comme c'est le cas dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Nous avons également évoqué la situation d'une femme de ménage remplaçante de la Cité, risquant d'être licenciée car étant dans son 10^{ème} mois de CDD. Pour la direction, il ne s'agit là que de l'application des règles. Nous avons dénoncé l'aspect inhumain et stupide de ces règles et demandé le maintien de cette collègue à ce poste où nous avons besoin d'elle.

- Mouvement de mutation (changement de mission/structure nationale pour les emplois A filière gestion publique des SIP, PRS et trésoreries Amendes et modalités d'affectation nationale des agents B et C de la filière gestion publique avec les RAN° :

En 2014, les A gestion publique sur des postes de SIP, ou TCA intègrent la mission fiscalité personnelle. Ils doivent faire une demande de mutation s'ils souhaitent rester dans la mission-structure gestion publique, avec un risque de se retrouver en dehors de leur résidence actuelle (demande de mutation sur la RAN).

Pour l'ensemble des catégories, la CGT a insisté sur le fait que, pour les agents issus du trésor, les nouvelles

règles de mutations constituent une vraie rupture et qu'il faudra savoir en tenir compte lors des CAP. Ces nouvelles règles sont d'ailleurs totalement inadaptées au maillage territorial des départements. Il fonctionnait aux impôts avec un site par résidence, mais le calquer sur le réseau des trésoreries a été une grave erreur pour les droits et garanties des agents mais aussi pour l'existence même des postes ruraux.

Réponse de M MARIEL : il est conscient du changement, il rappelle que plusieurs réunions se sont tenues pour informer les agents des nouvelles règles. Cependant, un maximum sera fait lors des CAP pour ne pas pénaliser les agents concernés.

- Déplacement de la Trésorerie de Saint Méen le Grand :

La CGT a appuyé cette demande, et ce même s'il s'agit d'un relogement provisoire. En revanche, elle a fait remarquer que se posait un problème au niveau des archives : pas assez de place, il faut louer une pièce de plus. Notre délégation a rappelé que le médecin de prévention et l'inspecteur hygiène et sécurité doivent visiter les locaux et donner un avis. Cette demande a été appuyée par les autres organisations. A noter que le bâtiment où sera installée la trésorerie est celui-là même que la section CGT trésor avait proposé au milieu des années 2000...

M MARIEL a dit ne pas avoir abandonné son projet de fusion des trésoreries de St Méen le Grand et de Montauban de Bretagne. « On est parti pour une fusion, avec des responsables (les maires des deux communes) qui n'en veulent pas... la priorité a été donnée aux conditions d'hygiène et de sécurité mais il ne s'agit que d'une situation provisoire ».

- Déplacement du SPF de Vitré :

Les organisations syndicales ont demandé le report de ce point à une date postérieure au CHS-CT du 7 février. Ce déplacement du service a, en effet, un impact sur les conditions de travail des agents concernés, à Vitré et Rennes. Le CTL doit donc disposer de l'avis et de l'expertise du CHS CT avant de procéder à un vote sur le projet.

Réponse de M MARIEL : « en toute logique le CTL est la dernière instance dans un projet. Mais si on réunit le CTL après le 7 février (date du CHS-CT), la date du 21 janvier, date limite de dépôt des demandes de mutation sera dépassée.

Les organisations syndicales ont maintenu unanimement leur position et, à l'initiative de la CGT, ont demandé qu'un vœu précisant que le CTL demande officiellement un avis du CHS CT sur ce point soit voté. Une vive discussion s'est engagée et M MARIEL a demandé une suspension d'audience.

A la reprise de la séance, M MARIEL a tenu à faire un rappel sur deux éléments :

- 1^{er} élément : c'est la direction qui a la maîtrise du calendrier des instances CTL et CHS dans l'ordre qu'elle souhaite.

- 2^{ème} élément : le CHST devait avoir lieu en janvier 2014, il n'a pas pu se tenir suite à une indisponibilité du secrétaire.

« A-t-on besoin de faire du juridisme à ce point ? Soyons raisonnable et gardons ce point à l'ordre du jour... »

Nouveau refus des organisations syndicales de maintenir ce point à l'ordre du CTL.

M MARIEL : « je fais droit à votre demande, et je reconvoquerai un CTL après le CHST ». A suivre...

- État des travaux du groupe de travail des SIP de Rennes :

La direction a rappelé la démarche participative des agents basée sur le volontariat pour cette première phase dite d'état des lieux.

La CGT a expliqué que ces travaux avaient été engagés par la direction après un mouvement de lutte des agents des SIP de Rennes (préavis de grève).

En outre, la CGT est intervenue sur la notion d'état des lieux partagé. Il est nécessaire de mentionner « *partagé par le groupe de travail dans un cadre défini par la direction la démarche stratégique ; ce groupe de travail regroupait des agents et une seule organisation syndicale sur les quatre* ».

La CGT a ajouté que la lecture automatisée des déclarations (LAD) était un outil de suppression d'emplois, qui mènerait à la fin du contrôle formel des déclarations, à la fin des secteurs d'assiette tels qu'on les connaît aujourd'hui, et à l'industrialisation des tâches avec le traitement en masse des anomalies liées à la LAD.

Le document fourni par la direction faisant mention d'une deuxième phase qui débutera en février, la CGT a souhaité connaître les orientations de cette deuxième phase.

M MARIEL :- sur la première phase : « *c'est un constat partagé par une organisation syndicale et par une trentaine d'agents !* »

- sur la LAD : « *je ne comprends pas, il ne faut pas focaliser sur la LAD. Ni vous ni moi n'avons d'information* ».

« *Je me félicite de la qualité des informations qui sont dans l'état de lieux.* »

« *Comment je vois la 2ème phase ? La 2ème phase est une phase de propositions, on va examiner différentes propositions avec le groupe de travail. Il y aura plusieurs hypothèses, je n'arriverai pas avec une seule en tête* ». La CGT en doute, car l'objectif de concentration des secteurs et des SIP est clairement inscrit dans la démarche stratégique.

Questions diverses :

- Accueil(s) Magenta :

La CGT a interpellé la direction sur l'accueil de Magenta. En effet, les services d'accueil de Magenta sont au bord au bord de la rupture et les agents l'ont exprimé dans une pétition dans laquelle ils ont exigé la venue de M. MARIEL.

N'ayant toujours pas eu de réponse à leurs demandes, la CGT a relancé la direction

- sur les difficultés rencontrées par des agents de l'accueil pour prendre leur pause déjeuner :

M ZOLLER : « je n'ai pas souvenir que les agents se soient plaints de ne pas avoir le temps de déjeuner. Ces derniers disposent d'une pause méridienne de 1h30 ; même s'ils reçoivent un usager au-delà de 12h, ils disposent donc d'un temps de déjeuner suffisant ». Les agents apprécieront.

-sur la formation des agents de l'accueil : La CGT a dénoncé le fait que ces derniers ne puissent pas participer aux actions de formations.

Réponse de la direction : les formations seront assurées par ½ journées par le responsable de l'accueil. La CGT s'étonne de ces « formations flash » : il existe en effet des stages au niveau de la formation professionnelle. Un exemple a été donné sur le stage « Revenus de capitaux mobiliers » : ce stage effectué par la formation professionnelle dure 3 jours ! Réponse de M MARIEL : « *les agents nous ont dit que 3 jours c'était trop long* ». Là encore, les agents apprécieront.

-sur la demande de renforts à l'accueil : M MARIEL s'est engagé à donner une réponse aux interrogations des agents de l'accueil dans les 15 jours.

- CGSR (centre des pensions) :

M MARIEL a indiqué avoir reçu vendredi une pétition des agents du CGSR (demande d'octroi d'une prime liée à la spécificité de leur emploi et aménagement des vacations téléphoniques ; en l'absence de réponse de la direction, les agents ne répondront plus au téléphone). Il a fait remonter à la DG. Le directeur a précisé que si les agents ne répondaient pas au téléphone, ils seraient selon lui considérés comme grévistes. Le directeur est prêt à rencontrer les agents du CGSR, mais il a indiqué ne pas être lié par la date du 27 janvier.

Le directeur a contesté les propos tenus dans la pétition. Pour lui, les 2/3 des vacations ne dépassent pas 3h30, il est donc faux de dire fréquemment. Cela ne correspond pas à la moyenne de leur activité.

M VIENOT a indiqué que « se bloquer sur 3h30 n'était pas la réalité, que ce n'était pas la majorité des vacations ». Il a précisé que si à Rennes on travaillait comme à Bordeaux (autre plateforme téléphonique), on diminuerait le temps des vacations... et qu'il fallait donc se poser des questions.

En fin de CTL M MARIEL a annoncé qu'il allait contacter le chef du SRE pour lui demander de l'accompagner pour sa visite auprès du CGSR. Il s'est proposé de venir rencontrer les agents jeudi en début d'après-midi.

- Trésorerie de Montauban-de-Bretagne :

Nous avons demandé à la direction d'apporter des réponses aux agents de ce poste en grande difficulté. En réponse, le directeur nous a informés qu'il va maintenir le soutien apporté au chef de poste IDIV nouvellement nommé et en formation, en affectant le temps qu'il faudra une inspectrice expérimentée.

C'est un élément positif mais qui ne suffira pas à rassurer les collègues. L'effectif actuel est insuffisant et le problème principal est avant tout celui de l'emploi, comme dans la majorité des postes comptables du département.

- Jour de carence :

Suite à notre demande, M MACE a indiqué qu'il n'avait pas d'information de la DG sur le jour de carence, mais que la DRFIP du 35 ne pratiquait pas actuellement le jour de carence.

- Sur le délai de route en cas de formation :

La CGT a de nouveau évoqué le sujet des délais de route et des frais de déplacement en cas de stage en dehors de sa résidence administrative, en raison de

difficultés récurrentes pour les agents. Pour la direction, « il faut voir avec les chefs de service concernés ». Face à cette réponse jugée insatisfaisante par la CGT (préférant des consignes claires), la DRFIP a dit qu'elle allait voir... A suivre ?

- Projet de suppression de la trésorerie de La Guerche :

Pour la direction, le principe de la suppression de la Guerche est acquis, mais la date n'est pas arrêtée. En effet, le maire de Vitré, pour des raisons politiques, souhaite le report d'au moins un an. La CGT a rappelé son attachement à la présence du service public partout. Nous avons également rappelé la grande détresse des agents du poste : 2 titulaires pour 4 emplois ! Les agents et le comptable sont en difficulté et doivent être soutenus. Certes une collègue de l'ERD y est en permanence, mais elle ne peut pas remplacer 2 absents. Il faut impérativement du renfort supplémentaire en continu. De même, des agents devront y être affectés au prochain mouvement de mutation. Nous avons d'ailleurs regretté que le mouvement de mars 2014 ait été supprimé par la direction générale, ce qui maintient de nombreux postes et services dans la situation de La Guerche,

avec des vacances d'emplois prolongées au-delà de l'inacceptable.

- Problème de signalétique au niveau des boîtes aux lettres de Rennes Magenta :

La CGT a demandé que soit inscrit sur les boîtes aux lettres : « Services des Impôts des Particuliers », et que soit installée une boîte personnelle pour le gardien concierge et sa famille afin que leur courrier leur parvienne sans retards et dans le respect de la confidentialité.

M OUAIRY a répondu qu'il allait se rapprocher du chef de service gestionnaire du site pour la question de la signalétique. Pour la boîte aux lettres au nom du gardien, la direction va de nouveau étudier la question.

- Pôles patrimoniaux :

La CGT a demandé des précisions sur l'expérimentation « Pôles patrimoniaux », et notamment quel service faisait partie du dispositif.

Réponse : elle repose sur l'étude de la brigade FI, de la cellule DFE et des FI de gestion. La cellule Service de Contrôle des Particuliers n'en fait pas partie. Nous avons également appris qu'il était prévu une visite du bureau CF1 de la DG le 30 janvier dans ce cadre.

La délégation CGT au CTL : Nathalie HARDY, Dominique JESTIN, Stéphanie HUET, Joël GARNIER, Jacques STEPHAN, Hervé COUVERT

**CONTRE LES RESTRUCTURATIONS ET LES
SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

**CONTRE LA DEGRADATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**CONTRE LA REMISE EN CAUSE DES DROITS
ET GARANTIES DES AGENTS**

**TOUS EN GREVE ET MANIFESTATION
LE 20 MARS 2014 A LA DGFIP**